



PROTOCOLE SANITAIRE

PREAMBULE

Les adhérents jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas venir aux ateliers en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'adhérent ou sa famille et à informer la structure s'ils sont positifs à la COVID-19 moins de 7 jours après avoir participé à une activité avec la TITE Compagnie.

Les formateurs doivent appliquer les mêmes règles.

PASSE SANITAIRE

Depuis le 9 août, 2021, le passe sanitaire est obligatoire pour toutes les activités de loisirs, sportives et les moments de convivialité dans les Etablissements Recevant du Public de type L – Salle à usage multiple.

Toutes personnes majeures (formateurs compris) qui souhaitent pénétrer dans les salles mises à disposition pour nos ateliers doivent présenter un passe sanitaire valide.

La présentation d'un passe sanitaire valide sera étendu aux mineurs, à partir de 12 ans et 2 mois, à compter du 30 septembre 2021.

APPLICATION DES CONSIGNES SANITAIRES ET DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence.

➤ La distanciation physique

Les ateliers se dérouleront dans le strict respect de la distanciation physique (au moins 1m entre chaque personne) et les ateliers seront adaptés afin de limiter les contacts entre les participants.

Aussi, afin d'éviter tout risque de contamination, les séances en extérieur seront privilégiées si le temps le permet.

➤ Le lavage des mains

Le lavage des mains (ou la désinfection au gel hydroalcoolique) doit être réalisé, à minima :

- A l'entrée des locaux et à la sortie des locaux
- Après être allé aux toilettes
- Ainsi que régulièrement lors d'une séance

➤ Le port du masque

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans mais est recommandé. Dans la mesure où la TITE Compagnie applique des mesures de distanciation dans les ateliers, que la salle est aérée régulièrement et que nous sommes particulièrement vigilants d'une part et que le masque est une contrainte importante à la pratique du théâtre, nous préconisons la levée du port du masque pour les moins de 11 ans tout en respectant la position des familles (si vous voulez que votre enfant maintienne le port du masque, le port du masque sera maintenu pour votre enfant).

Pour les plus de 11 ans et jusqu'à 12 ans et 2 mois le port du masque est obligatoire. A compter du 30 septembre pour les personnes à partir de 12 ans et 2 mois, avec passe sanitaire, le port du masque n'est plus obligatoire.

➤ La désinfection des locaux et matériels

Les poignées de portes, ainsi que tout objet partagé, seront désinfectés avant et après chaque atelier.

Les locaux seront aérés, à minima, avant et après chaque atelier.

➤ Registre de présence

La TITE Compagnie tient à jour un registre des adhérents présents lors de l'activité et s'engage à prévenir les participants si l'un des participants est positif à la COVID-19 moins de 7 jours après avoir participé à une activité.

CE PROTOCOLE EST VALABLE JUSQU'À MODIFICATION DES REGLES SANITAIRES. CE PROTOCOLE SERA REEVALUE A CHAQUE MODIFICATION DE NORMES SANITAIRES.

